

# La gendarmerie Jordanienne composante intégrée de la société Jordanienne

La gendarmerie jordanienne, conforme dans le statut de ses personnels, son organisation et ses modes d'action au modèle de la gendarmerie française, a été soigneusement conçue et adaptée comme une composante intégrée de la société jordanienne. Avant de souligner les principes qui ont présidé à cette conception de force intégrée et leurs modalités et leurs points d'application, il est utile de rappeler les bases légales qui fondent juridiquement cette toute jeune gendarmerie.

## Les bases légales

La gendarmerie jordanienne a été créée par la loi N° 38, approuvée par le parlement jordanien le 10 juillet 2008. L'ensemble de ses personnels, de statut militaire, sont agents de la force publique et agissent sous le contrôle d'une autorité civile représentant le gouvernement (gouverneur). Les principales missions remplies par la gendarmerie sont la sécurité des représentations diplomatiques et des institutions officielles, la gestion démocratique de foules, des grèves ou des mouvements sociaux ainsi que des événements sportifs, l'arrestation des personnes dangereuses sous le contrôle des autorités compétentes, le tout dans le cadre des lois et éventuellement en soutien des autres agences de sécurité.



*Insigne de la gendarmerie jordanienne*

La gendarmerie agit dans le respect de nombreuses lois, de règlements et d'instructions. La première source juridique est la Constitution Jordanienne, qui précise dans son article 127 : « le texte régissant l'action de la police et de la gendarmerie est le code pénal jordanien ». Ce code indique dans son article 167 qu'en cas de manifestations, la Gendarmerie intervient sur l'ordre du gouverneur, et le code de procédure pénale ajoute, dans son article 8, que les officiers de gendarmerie doivent soutenir l'action du Parquet Général pour faire appliquer la loi et déférer aux réquisitions. Dans le même temps, l'article 7 de la loi

relative à la gendarmerie précise que « pour faire appliquer la loi ou toute autre législation, tout gendarme dispose de l'autorité pour faire appliquer la loi et peut à cet effet requérir la force en tout temps et en tout lieu sur le territoire du royaume ». Enfin, comme indique dans l'article 15 du même code, l'avocat général peut nommer tout officier de son choix comme membre du parquet.

## **L'intégration et l'implication de la gendarmerie dans la société**

Avant de parler de d'intégration et de implication de la gendarmerie dans la société, il convient de préciser la signification de ces deux termes et l'importance de l'intégration. Brièvement, on peut dire que l'intégration est le fait de rassembler des éléments pour former quelque chose de nouveau et de faire d'un ensemble d'individualité un ensemble cohérent. On peut dire que l'importance de l'intégration tient dans l'acceptation des caractéristiques des individualités par les autres. On peut ainsi parler d'intégration entre la gendarmerie, corps dédié à l'application de la loi, à la sécurité et au maintien de l'ordre au sein de la communauté et la communauté elle-même par son besoin de sécurité, d'ordre public équilibré et de lois respectées. L'intégration, grâce aux caractéristiques, aux capacités et aux efforts de la gendarmerie afin de les mettre à la disposition de la communauté, sera donc un facteur déterminant dans le maintien de cette sécurité.

La gendarmerie considère comme un facteur clé son intégration dans la communauté au travers de son implication dans le service et le développement de la communauté, en se fixant comme objectif principal l'élimination ou, à défaut, la réduction de la criminalité, le contrôle des violations de la loi et des comportements « anormaux » comme indiqué par la loi, le tout

dans le respect des droits de l'Homme. Ce travail doit s'inscrire sur le long terme afin d'améliorer les conditions de vie et de satisfaire les besoins fondamentaux des hommes.

La première idée principale de l'intégration de la gendarmerie dans la société provient des gendarmes car, même s'ils portent un uniforme et vivent le plus souvent dans des casernes, ils sont déjà membres de cette communauté parce qu'ils en partagent la plupart des caractéristiques. Ils parlent la même langue ; ils partagent la même vie en dehors du service. Les gendarmes sont souvent issus de la même classe sociale, leurs familles travaillent dans la communauté, leurs enfants vont dans les mêmes écoles, mais ils sont cependant responsables de l'application de la loi dans cette même communauté.

La seconde idée réside dans le message transmis par les militaires de la gendarmerie lorsqu'ils sont en uniforme ? Si leur uniforme leur vaut l'estime de la communauté, ils doivent également gagner cette estime par leur comportement, leur haute valeur morale, leur respect du code de conduite et leur humilité, la prise en compte des aspects humanitaires et le respect des droits de l'Homme, en particulier à l'endroit des femmes, des enfants et des personnes âgées ou vulnérables. Ils doivent être également attentifs à conserver un contact fructueux avec les citoyens.

## **Comment la gendarmerie s'intègre-t-elle dans la société jordanienne**

Si la gendarmerie jordanienne doit procurer de la sécurité, comme le lui commandent les lois et les règlements, c'est surtout grâce au développement de concepts fonctionnels d'une sécurité globale intégrée aux dispositifs sociaux, économiques et politiques du pays, ce que l'on peut préciser comme suit.

## Développer la sécurité dans la société

Il s'agit du développement de la sécurité interne à la communauté, avec pour objectif la confiance des Jordaniens de tout niveau et la confiance entre les destinataires et l'action sociale des services de sécurité. Cela passe par :

- La lutte contre le crime et la sécurité de la communauté : prévenir les crimes et les activités illicites qui dérangent la vie de la communauté et la vie privée, en trouver les causes et les facteurs de risques afin de prévenir leur existence et leur évolution ; si malgré cela des incidents apparaissent et que la situation dégénère, la gendarmerie interviendra au plus vite pour en limiter l'impact et reprendre le contrôle sur ces activités ;

- Le soutien à la communauté des gendarmes grâce à une attention particulière pour les familles des gendarmes défunts, la prise en charge des militaires blessés et la distribution de colis, de bonus et d'aides financières ; il s'agit de maintenir le lien avec les retraités et les inclure dans des programmes et des activités de la gendarmerie, d'étendre ce soutien en coopération avec les organisations et institutions de charité officielles des autres ministères, comme par exemple le soutien aux orphelins et aux étudiants des zones défavorisées.

## Améliorer le soutien médical et les conditions sanitaires

La santé publique est un élément décisif de l'ordre public et de la sécurité de la communauté. L'accès au soin est un droit garanti par la Constitution et les traités internationaux. La gendarmerie souhaite aider les citoyens en temps de crise, de catastrophes et d'intempéries. Cette aide prend la forme d'opérations de recherche et de sauvetage, d'évacuation vers les hôpitaux, de distribution d'équipements et d'abris. Cela peut aussi prendre la forme d'une coopération avec les associations caritatives et les hôpitaux qui luttent contre les maladies graves telles que le cancer, les infirmités motrices cérébrales ou encore la fourniture de matériel médical ou la participation aux collectes de sang.

## Contribuer au développement des ressources et des relations humaines

L'objectif pour la gendarmerie est aussi de maintenir les ressources humaines de la Jordanie qui demeure la richesse principale du pays et de réussir le développement de la gendarmerie dans la communauté grâce au recrutement et à l'entraînement de ces ressources

### ENCART

La gendarmerie jordanienne (« Darak » en arabe) a été créée en 2008 en tant que force de sécurité indépendante de la police, au sein du ministère de l'Intérieur par la loi n° 38, approuvée par le parlement le 10 juillet 2008. La gendarmerie jordanienne est un corps régulier à statut militaire, doté d'une personnalité juridique. La création d'une gendarmerie, en janvier 2008, a été le signe d'une volonté royale de se doter d'une structure particulièrement dédiée à la gestion des foules, selon des standards européens et dans un contexte régional tendu. Sous l'œil attentif du souverain, cette force connaît une rapide montée en puissance. Devenue incontournable dans l'architecture du système de sécurité jordanien, la gendarmerie contribue en effet directement à la préservation de l'ordre public, à la protection des infrastructures critiques, à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé en appui de la Sécurité publique, laquelle exerce la primauté de police. Elle compte près de 22.000 hommes (pour un format attendu à terme de 30 000), également sous statut militaire. Elle comprend des unités de maintien de l'ordre, une unité de protection des sites diplomatiques et une unité d'intervention du type GIGN français (l'Unité 14).

Entre 2010 et 2012, elle a bénéficié d'un jumelage avec l'Union Européenne s'inscrivant dans la continuité de la coopération bilatérale en place depuis 1995 avec la gendarmerie française. Ce jumelage a eu pour objectif de contribuer directement au maintien de la stabilité de la Jordanie en favorisant l'émergence de cette force répondant aux standards européens.

Elle fournit également d'importants contingents dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Enfin, avec le soutien actif de la France, elle est entrée dans la FIEP le 25 octobre 2011 en qualité de membre.



humaines, que ce soit les civils ou les gendarmes, officiers, sous-officiers, militaires du rang et les personnels civils de la gendarmerie. Ils sont une contribution à l'effort de recrutement, leurs salaires aidant au développement et à la construction de leur futur, assurant leur niveau de vie, ce qui participe à la sécurité sociale. Cela concourt à réduire le taux de chômage, la gendarmerie ayant attiré 12.000 nouvelles recrues dans l'ensemble du royaume, ce qui représente un record. Les femmes ont bénéficié de ce programme.

- **Entraîner les jeunes générations :** la gendarmerie coopère pour animer des camps de scouts. Dans les collèges et universités, un enseignement sur la gendarmerie est dispensé dans le programme « sciences militaires ». La gendarmerie participe également en partenariat avec le conseil suprême de la Jeunesse à l'encadrement des camps « dike » en Jordanie. Il existe aussi une association des amis de la gendarmerie.

### **Soutenir le développement économique**

L'économie est la colonne vertébrale de la stabilité, du développement et du progrès de la communauté. Chacun peut voir le rôle joué par la gendarmerie dans le développement économique au travers de :

- La protection des intérêts vitaux de la Nation, comme par exemple la zone économique spéciale d'Aqaba (port au sud du pays sur la Mer Rouge), les zones industrielles dans le nord du pays ou encore les entreprises et usines stratégiques ; la protection est donc un élément essentiel pour le bon fonctionnement de ces entreprises ;

- La sécurité des sites touristiques, des hôtels et des activités culturelles, artistiques et historiques, des délégations officielles et ce afin d'encourager le tourisme en Jordanie ;

- La participation aux missions de maintien de la paix : la gendarmerie jordanienne fournit des contingents d'officiers, sous-officiers et gendarmes aux missions internationales de maintien de la paix ; les salaires versés par les Nations Unies (en dollars ou en euros), dans le cadre de ces missions, sont un apport à l'économie nationale;

- L'achat sur le marché intérieur : la gendarmerie traite, en toute transparence et neutralité, avec les sociétés nationales pour l'acquisition de divers biens et services afin de soutenir l'économie et les investisseurs nationaux ; cela profite au développement et au maintien de l'innovation sur le marché ;

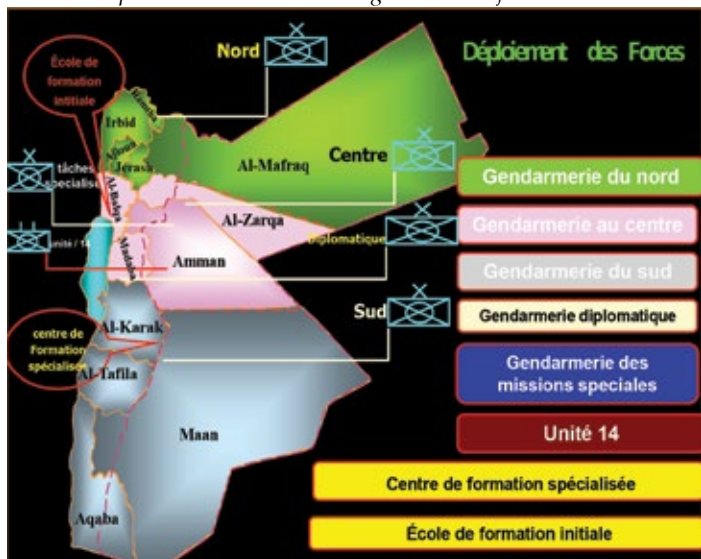
- La promotion de l'investissement en assurant les investisseurs d'un environnement sécurité, ce qui bénéficie à l'économie nationale en général.

### **Assumer sa part de responsabilité politique**

La gendarmerie prend part au développement politique en partenariat avec les autres institutions, de différentes manières.

- La protection La gendarmerie jordanienne assure la garde et la sécurité des ambassades et des missions diplomatiques des pays arabes et étrangers et de leurs ressortissants, des autres institutions internationales. Ce service est sa contribution aux bonnes relations diplomatiques, permettant d'élever le niveau et le prestige de la Jordanie dans les relations internationales.





La gendarmerie protège ainsi environ 400 sites.

- La protection des élections : le processus électoral est considéré comme la colonne vertébrale de la démocratie et du développement de l'action politique. La contribution de la gendarmerie prend la forme de la garde des bureaux de vote et des centres de comptage. Elle prévient tout trouble avant et après la proclamation des résultats, en particulier lors des scrutins législatifs et municipaux. ;

- La stabilité politique. On peut affirmer que la gendarmerie est impliquée dans l'application des principes démocratiques dans le cadre de la loi et des dispositions juridiques. Elle garantit l'application des droits de l'Homme, de la dignité humaine et de la sauvegarde de la liberté. Elle encourage la confiance entre elle et la communauté par son action équitable, encourage également la responsabilité de chacun. Elle renforce la confiance des Jordaniens dans les institutions, dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme qui visent la déstabilisation du système politique. A cet effet, la stabilité, la sécurité d'un état ainsi que sa capacité à traquer les sources de financement des terroristes est un pilier essentiel du développement démocratique.

### Développer la conscience culturelle et sécuritaire de la communauté

Cela passe par la dissémination du savoir, de la culture et de l'éducation grâce au soutien des activités pour les plus jeunes, qu'ils soient ou non gendarmes.

- La direction générale de la gendarmerie ou les unités reçoivent des délégations pour expliquer le métier de gendarme, proposer des démonstrations tactiques ou sportives en permettant aux civils d'y participer. Souvent, l'impact sur ces délégations des universités, des écoles ou des associations est très positif et participe au renforcement du lien entre la gendarmerie et la société.

- La gendarmerie participe à des forums culturels, des conférences et des visites dans des établissements privés ou publics. Elle donne son avis sur l'éducation nationale et les pistes pour développer le sens de la sécurité parmi les citoyens.

- Elle soutient les sports et les activités pour la jeunesse au niveau des comités olympiques, des fédérations et des clubs par le parrainage d'athlètes et la fourniture d'arbitres, d'entraîneurs et de personnels administratifs qui participent au cote des athlètes aux rencontres internationales.

- La gendarmerie édite différentes publications, notamment le « magazine de la Gendarmerie », quatre fois par an, qui traite des sujets variés comme la sécurité nationale



Gendarmes jordaniens en service d'ordre lors de la visite du pape en Jordanie, en mai 2009

*le gendarme jordanien veille sur la ville...*



ou des cultures arabes ou anglo-saxonnes au travers d'échanges avec des librairies.

- Elle dispense, grâce à son site Internet, les connaissances de base sur la gendarmerie et ses activités ainsi que des contributions à la « communauté de la sécurité ». Elle diffuse des informations à destination des citoyens et reçoit leurs opinions et leurs contributions.

- Elle soutient la création de bibliothèques, contribuant par là au renforcement de la conscience intellectuelle et culturelle et au développement des capacités intellectuelles de ses personnels, ce qui rejaillit positivement sur la qualité du travail.

### **Protéger l'environnement**

La gendarmerie est attentive à la sécurité environnementale de la nation et des personnes par la mise en œuvre de mesures, des procédures et d'instructions parmi lesquelles :

- Le combat contre la désertification:

sur les terrains lui appartenant, la gendarmerie plantent et cultivent des palmiers, des citronniers et des oliviers ; elle distribue ensuite les produits des récoltes aux nécessiteux ;

- La lutte contre le tabagisme dans les lieux publics : la prévention de cette pollution passe aussi par la maintenance des systèmes d'évacuation des fumées.

La création de la gendarmerie en Jordanie a été une valeur ajoutée indéniable à l'efficacité et à l'efficience de la sécurité, en particulier au moment où le monde arabe et le Moyen-Orient sont acteurs ou témoins de crises. La plus importante est appelée « Printemps Arabe » a touché également la Jordanie, déclenchant des manifestations, des émeutes et des rébellions. L'action de la gendarmerie pour contrôler ce mouvement a été empreinte de beaucoup de maîtrise et d'efficacité, dans le respect des droits de l'Homme.

La gendarmerie jordanienne a bien l'intention de poursuivre son développement et ses progrès dans les domaines des ressources humaines, des opérations et de la logistique. Elle souhaite vivement maintenir ses relations dans le monde entier avec les autres agences de sécurité qui s'inscrivent dans le respect de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle attache une grande importance à la relation entre la gendarmerie jordanienne et son homologue française ainsi qu'avec les autres membres de la FIEP (organisation regroupant les forces de police européenne a statut militaire) ou encore les polices scandinaves. Son objectif est de contribuer à la sécurité de manière à ce que la paix et la stabilité l'emportent dans le monde.